

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
 Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
57	29	27	25

DATE DE LA CONVOCATION
15/02/2022

DELIBERATION N°
07/21.02.2022

**L'an deux mille vingt-deux
 et le 21 février à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GIULIANO M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. BRINGANT M. CONSTANS M. FAUQUET-LEMAITRE Mme RULLAN M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

RETRAIT DU SICTIAM

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Comité Syndical n° 06/26.06.2014 du 26 juin 2014 approuvant la convention d'adhésion provisoire du SIVED au SICTIAM,
 VU la délibération du Comité Syndical n° 03/24.02.2015 du 24 février 2015 approuvant la convention d'adhésion du SIVED au SICTIAM ainsi que les plans de service attenants,

CONSIDERANT que l'évolution du SIVED depuis son adhésion au SICTIAM a demandé de faire évoluer les solutions de maintenance informatique, de sauvegarde des données et de fourniture et de maintenance de logiciels métiers et que le SIVED NG a choisi depuis 2020 de disposer de nouveaux prestataires pour assurer ces missions,

CONSIDERANT qu'il convenait de maintenir l'adhésion au SICTIAM afin de pouvoir s'assurer de la disponibilité des dispositifs de sauvegarde de données et des dispositifs de télétransmission des actes auprès des services de la trésorerie et des services préfectoraux,
CONSIDERANT que l'ensemble des nouvelles solutions mises en place par le SIVED NG sont pleinement opérationnelles depuis le 15 janvier 2022,
CONSIDERANT que l'adhésion au SICTIAM n'est plus justifiée depuis cette échéance

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

DECIDE de se retirer du SICTIAM au cours de l'exercice 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente décision,

CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente décision à Monsieur le Président du SICTIAM,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

